

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

#### **M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

#### **PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 7 mars 2011, à 20 h 05 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Caroline Roberge et Michéline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 7 février et 2 mars 2011;
3. Suivi des procès-verbaux;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes;
6. Aide financière
  - a) Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant
  - b) École de l'Île-d'Orléans – Achat de 17 tableaux interactifs
7. Résolution – Responsable en octroi de contrat;
8. Résolution – PLUMobile organisateur de déplacements;
9. Résolution – Radiation du surplus affecté aux investissements non utilisé;
10. Résolution – Locaux Club Mi-Temps (FADOQ);
11. Résolution – Appui aux objectifs de Vision 2020;
12. Avis de motion adoption du règlement n° 011-090 modifiant le règlement # 07-059 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
13. Avis de motion adoption du règlement n° 011-091 sur les nuisances et la salubrité;
14. Résolution – Municipalité Amie des aînés;
15. Résolution – Directives administratives application réglementation d'urbanisme;
16. Résolution – Modification de la Politique de gestion contractuelle;
17. Varia
  - a) M.R.C.
  - b) Rapports des comités externes;
  - c) Communication aux citoyens;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

#### **Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

*011-027*

**Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour, auquel est ajouté sur proposition de Caroline Roberge appuyée par Micheline Darveau à l'item 16 le point Résolution – Modification de la Politique de gestion contractuelle, est proposée par Lauréanne Dion et appuyée par Caroline Roberge.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Item 2 Adoption des procès-verbaux des 7 février et 2 mars 2011**

*011-028*

- a) L'adoption du procès-verbal du 7 février 2011 est proposée par Caroline Roberge appuyée par Micheline Darveau.

Madame Lina Labbé appelle le vote

1 opposé

4 en faveur

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

*011-029*

- b) L'adoption du procès-verbal du 2 mars 2011 est proposée par Caroline Roberge appuyée par Claude Beauchemin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Item 3 Suivi du procès-verbal**

**Item 4 Correspondance**

*011-030*

**Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indiquant la somme de : 128 307,21 \$ en comptes payés et la somme de : 8 276,97 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 136 584,18 \$.

Il est proposé, par Caroline Roberge appuyée par Claude Beauchemin, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Aide financière**

011-031

a) **Corporation des bénévoles – Centre d’hébergement  
Alphonse-Bonenfant**

Il est proposé, par Lauréanne Dion appuyée par Micheline Darveau, de verser la somme de 100 \$ à la Corporation des bénévoles du centre d’hébergement Alphonse-Bonenfant pour soutenir ses activités d’animation pour l’année 2011.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

b) **École de l’Île-d’Orléans – Achat de 17 tableaux interactifs**  
Demande refusée

011-032

Item 7 **Résolution – Responsable en octroi de contrat**

**Attendu que** la politique de gestion contractuelle de la Municipalité est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**Attendu que** cette politique prévoit l’obligation pour la Municipalité de nommer un responsable en octroi de contrat à son article 1.1;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans pour réaliser des travaux d’égouts, de voirie et d’assainissement des eaux usées devra lancer un appel d’offres dans les prochaines semaines;

**En conséquence,** il est proposé, par Caroline Roberge appuyée par Lauréanne Dion

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soit nommé à titre de responsable en octroi de contrats pour la Municipalité de Saint-François-de-l’Île-d’Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-033

Item 8 **Résolution – PLUMobile organisateur de déplacements**

**Attendu que** les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la loi sur les cités et villes et les articles modifiés 536 à 539 du code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que

par règlement, pour l'approbation des plans de transport et des budgets et aussi pour la modification des tarifs et des horaires de service;

**Attendu que** la MRC de la Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire de l'organisme PLUMobile - Organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

**Attendu que** PLUMobile - Organisateur de déplacements est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport collectif et adapté;

**Attendu que** le conseil municipal accepte et approuve le tarif de 3,75 \$ pour les déplacements à l'intérieur de la MRC et de 4,50 \$ pour les usagers circulant à l'extérieur de la MRC;

**Attendu que** la quote-part de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 2 473,50 \$, représentant 4,25 \$ par habitant, pour l'année 2011;

**Attendu que** le 4,25 \$ de quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

**Attendu que** la quote-part de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports, au transport collectif et adapté;

**En conséquence**, il est proposé, par Roger Simard appuyé par Micheline Darveau

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2011, soit une somme de 2 473,50 \$ à PLUMobile - Organisateur de déplacements.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*011-034*

Item 9 **Résolution – Radiation du surplus affecté aux investissements non utilisé**

**Attendu que** lors de l'élaboration de ses prévisions budgétaires pour l'année 2009 la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a affecté 45 000 \$ aux

investissements, dans le but de réaliser l'aménagement d'une citerne incendie dans la partie sud de son territoire;

**Attendu que** le coût réel de cet investissement a été de 24 643,35 \$;

**Attendu que** cette opération a laissé un solde d'affectation aux investissements de 20 356,65 \$;

**Attendu que** cette somme est désormais inutile au poste comptable où elle est enregistrée et qu'il est souhaitable de la transférer vers le bon poste comptable;

En conséquence, il est proposé, par Claude Beauchemin appuyé par Caroline Roberge et il est résolu, que soit autorisé le transfert de la somme de 20 356,65 \$ du poste surplus affecté aux investissements vers le poste surplus accumulé non affecté.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*011-035*

**Item 10 Résolution – Locaux Club Mi-Temps (FADOQ)**

**Attendu que** le Club Mi-Temps (FADOQ) bénéficie de l'usage gratuit de deux locaux (n<sup>os</sup> 212 et 214) situé dans le centre le Sillon depuis plusieurs années;

**Attendu** la demande du Club Mi-Temps (FADOQ) que le Conseil municipal officialise l'engagement de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à perpétuer cette offre;

En conséquence, il est proposé, par Micheline Darveau appuyée par Lauréanne Dion et il est résolu, que l'usage gratuit de deux locaux (n<sup>os</sup> 212 et 214) situés dans le centre le Sillon soit offert au Club Mi-Temps (FADOQ) et ce tant que ces locaux seront disponibles.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*011-036*

**Item 11 Résolution – Appui aux objectifs de Vision 2020**

**Attendu** la consultation Vision 2020 tenue à l'automne 2009;

**Attendu qu'**il en est ressorti qu'il faudrait gérer nous même les permis qui sont présentement administrés par le ministère de la Culture et des Communications;

**Attendu que** cet objectif fait partie des priorités du comité de suivi de Vision 2020;

**Attendu que** pour y arriver, l'Île d'Orléans devra démontrer au ministère de la Culture et des Communications sa capacité à mettre en place des règlements visant la protection du patrimoine bâti;

**Attendu qu'**il y aura bientôt dépôt d'un cadre de référence visant à baliser les interventions au patrimoine bâti de l'Île d'Orléans;

**Attendu que** nous jugeons important de pouvoir négocier avec le ministère de la Culture et qu'il serait dommage de se faire imposer des contraintes que nous n'aurions pu négocier;

**Attendu que** pour négocier avec le ministère, nous devons avoir réfléchi et posé des gestes qui rendent notre position crédible et défendable auprès du ministère;

**En conséquence,**

Il est proposé, par Micheline Darveau appuyée par Roger Simard

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie une telle démarche et accepte d'entreprendre la réflexion sur ses besoins quant à la protection du patrimoine bâti pour en arriver à inclure dans ses règlements les paramètres qui en résulteront.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Item 12 Avis de motion adoption du règlement n° 011-090 modifiant le règlement # 07-059 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Caroline Roberge donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement n° 011-090 modifiant le règlement # 07-059 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**Item 13 Avis de motion adoption du règlement n° 011-091 sur les nuisances et la salubrité**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement n° 011-091 sur les nuisances et la salubrité.

011-037

Item 14 **Résolution – Municipalité Amie des aînés**

**Attendu** le programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**Attendu** les multiples services déjà offerts aux aînés par la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

**Attendu que** la démarche en vue d'obtenir la reconnaissance *Municipalité amie des aînés* permettra à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans de travailler à améliorer cette offre de services;

**En conséquence,**

Il est proposé, par Roger Simard appuyé par Caroline Roberge

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** madame Micheline Darveau conseillère au siège n° 6 soit nommée responsable du projet pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

**Que** le Conseil municipal appuie la création du Comité des aînés de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

**Que** soit élaboré un plan d'action visant l'amélioration de la qualité de vie et des services offerts aux aînés de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-038

Item 15 **Résolution – Directives administratives application réglementation d'urbanisme**

**Attendu** la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et plus particulièrement le « Règlement # 05-53 relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » ;

**Attendu que** les dispositions relatives aux conditions préalables à l'émission d'un permis de construction doivent être clarifiées en ce qui a trait à l'obligation d'un lot distinct (1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4.5 du règlement) et à la nécessité qu'un terrain soit en bordure d'une rue publique ou d'une rue privée (3<sup>e</sup> alinéa de l'article 4.5 du règlement);

**Attendu que** l'interprétation de ces paragraphes doit être éclaircie pour assurer une application réglementaire uniforme;

**Attendu** le contenu des directives pouvant être émises à ce sujet par la directrice générale de la MRC de l'île d'Orléans;

**Attendu qu'il** est de la volonté du Conseil municipal de s'assurer que l'application réglementaire soit uniforme et claire;

**Attendu que** les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance de ces directives et qu'ils renoncent à leur lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé, par Lauréanne Dion appuyée par Caroline Roberge

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande à la directrice générale de la MRC de l'Île d'Orléans de signifier les directives 01-11 et 02-11 aux officiers chargés de l'application de la réglementation d'urbanisme;

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande à la MRC de l'Île d'Orléans de produire un projet de règlement afin que la réglementation visée par la présente résolution soit modifiée pour assurer une application réglementaire uniforme et claire.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*011-038-A*

Item 16 **Résolution – Modification de la Politique de gestion contractuelle**

**Attendu que** la politique de gestion contractuelle de la Municipalité est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans pour réaliser des travaux d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées devra lancer un appel d'offres dans les prochaines semaines;

**Attendu qu'**il y a lieu de préciser les dispositions finales du chapitre 9 de la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

**Attendu que** l'article 9.1 stipule que : « *Tout appel d'offres doit être accompagné des déclarations prévues aux articles 1.3, 2.1, 2.2, 3.2, 4.3, 6.2 et 6.3 de la présente Politique* »;

**En conséquence,** il est proposé, par Caroline Roberge appuyée par Claude Beauchemin

**Et**

**Il est résolu,**

**Que** soit ajouté à la suite de l'article 9.1 de la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans l'article 9.1.1 qui stipule ce qui suit :

9.1.1 « *Toute soumission doit être accompagnée des déclarations prévues aux articles 1.3, 2.1, 2.2, 3.2, 4.3, 6.2*



*et 6.3 de la présente Politique, dûment complétées sur le formulaire prévu par la Municipalité à cet effet. ».*

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 17 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des comités externes;
- c) Communication aux citoyens;

Item 18 **Période de questions.**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h 35 et se termine à 21 h 40 pour un total de 5 minutes.

**011-039**

Item 19 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Claude Beauchemin, il est 21 h 40.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Lina Labbé  
Mairesse

Marco Langlois, g.m.a.  
Directeur général/secrétaire trésorier